

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022
 CONVOCATION DU 2 AVRIL 2022

Le 7 avril 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
 Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°18/2022

Vote des subventions aux associations pour 2022.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GELEZ pour la présentation du tableau ci-après :

Associations	Subvention 2022		Total Associations
	Subvention	Exceptionnelle	
Abeilles en Pévèle	0	0	0
ACAM	0	0	0
Amicale des Anciens Combattants	300	250*	550
Amicale pour le don de sang bénévole	0	0	0
Amicale Sapeurs Pompiers	0	0	0
APECC	0	0	0
Arts en Ciel	300	0	300
ASEC	3500	0	3500
Basket Loisirs	0	0	0
Cap'Country Club	300	0	300
Cap'Jeunes	1500	210*	1200
Club de Coupe et Couture	300	0	300
Club de Plongée	0	0	0
Club de Scrabble en Pévèle	300	0	300
Club des Aînés	300	0	300
Comité d'Animation	800	0	800
Ecole Tinh Hoa Viet	300	0	300
ES Cappelle-Pont à Marcq	1500	500*	2000
Harmonie « Les Amis Réunis »	500	0	500
Les Alyzées	0	0	0
La Boule Cappelloise	400	0	400
Linux Nord Pas-de-Calais	0	0	0
Mabidon	0	0	0
Poussez la porte	300	0	300
Tennis de Table Cappelle-en-Pévèle	1000	500*	1500
Vélo Club Templeuve-Cappelle	150	0	150
2CV Club du Pays de Pévèle	300	0	300
TOTAL	12 050,00 €	1 460,00 €	13 510,00 €

Le conseil municipal avec 19 voix pour :

- Vote l'octroi des subventions aux associations communales selon le tableau ci-dessus ;
- Prévoit que les dépenses seront reprises sur l'article 6574, de la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 11/04/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 11/04/2022